

DÉCISIONS

DÉCISION DU CONSEIL

du 20 juin 2014

portant nomination de trois membres italiens et de quatre suppléants italiens du Comité des régions

(2014/398/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement italien,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE ⁽¹⁾ et 2010/29/UE ⁽²⁾ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015.
- (2) Trois sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de MM. Luis DURNWALDER, Ugo CAPPELLACCI et Luciano CAVERI. Quatre sièges de suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de MM. Vito DE FILIPPO et Roberto BOMBARDA et de M^{mes} Federica SEGANTI et Alessia ROSOLEN.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membres:

- M. Arno KOMPATSCHER, *Consigliere e Presidente della Provincia Autonoma di Bolzano*,
- M. Raffaele CATTANEO, *Consigliere della Regione Lombardia e Presidente del Consiglio regionale*,
- M. Augusto ROLLANDIN, *Presidente della Regione Autonoma Valle d'Aosta*

et

b) en tant que suppléants:

- M. Marcello Maurizio PITTELLA, *Presidente della Regione Basilicata*,
- M. Ugo ROSSI, *Presidente della Provincia Autonoma di Trento*,
- M. Francesco PERONI, *Assessore della Regione Friuli Venezia Giulia*,
- M. Franco IACOP, *Consigliere e Presidente del Consiglio della Regione Friuli Venezia Giulia*.

⁽¹⁾ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22.

⁽²⁾ JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 20 juin 2014.

Par le Conseil
Le président
G. A. HARDOUVELIS
